

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 novembre 2016

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 29 novembre 2016, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Anne-Marie DAUVIN, Valérie FRÉMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Alain MARIE, Christian MONTQUIT, Thierry MOURLON, Béatrice RIBES, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Sonia BAUDOIN, Mélanie DAUVIN, Jessica DEVÉ (procuration Christian GOUX), Jean LETELLIER, Patrick LORET, Valérie RENOUF (procuration Béatrice RIBES).

I. Élection du secrétaire

Raymond ROBIN a été élu secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du mercredi 26 octobre 2016

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Tarifs eau potable et assainissement 2017

Le maire donne lecture du courrier de la SAUR demandant si le conseil municipale envisage de revaloriser le montant de la redevance eau potable/assainissement pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas revaloriser le montant de cette redevance pour l'année 2017.

IV. Mission d'inspection en hygiène et sécurité : renouvellement de la convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale

En vertu des dispositions contenues à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les communes et les établissements publics doivent désigner un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (ACFI). Ils ont la possibilité de satisfaire à cette obligation en désignant un agent en interne ; en passant convention avec l'inspection du travail, ou bien en passant convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

L'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection aura notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

L'intervention correspondante est facturée par le centre de gestion 410€ par journée d'intervention sur site pour toute durée supérieure à une demi-journée et 205€ par demi-journée d'intervention sur site pour toute durée inférieure à une demi-journée.

Ces précisions étant apportées, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Autorise le maire à faire appel au centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2017 pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention y afférente ;
- S'engage à voter, lors du vote du budget primitif de l'exercice 2017, les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

V. Rapport de la commission du camping

Sylvie LAVILLE donne lecture du rapport de la commission camping qui s'est tenue le 21 novembre.

Recettes 2016 : locations mobilhomes : 19 913€ TTC ; campeurs : 24 296.90€ TTC, week-end du 15 août très satisfaisant ; location des parcelles pour mobilhomes : 206 130€ TTC.

Le chiffre d'affaires global est de 259771 € TTC.

Avancement des travaux budgétés pour 2016 : tout a été réalisé, il reste à l'entreprise LECAUDEY de terminer son intervention dans le bloc sanitaire.

Ébauche des travaux à prévoir pour 2017 : réfection du carrelage dans le bloc sanitaire, remplacement des huisseries dans la grande salle ainsi que le plafond à doubler ; voir aussi les peintures des murs de cette même salle.

Un devis va être demandé auprès de la société EUROVIA pour une « émulsion » sur l'axe principal assorti de chicanes, pour ralentir le trafic et éviter la poussière.

Parcelles pour mobilhomes : prix de location des terrains pour l'année 2017

sur proposition de la commission du camping,

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide de fixer comme suit le prix de location des parcelles destinées au stationnement des mobilhomes pour l'année 2017 :

- parcelle 2B (qui supporte des servitudes) : 1 100€ (au lieu de 1 080€) ;
- autres parcelles : 1 170€ (au lieu de 1 150€)

La commission propose de préciser aux locataires que sont inclus dans les 1 170€, 1000Kw d'électricité pour environ 130€, 15m3 d'eau soit 75€ et la taxe d'ordures ménagères de 35€.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 novembre 2016

Tarifs 2017 : La commission propose de maintenir les tarifs en vigueur en 2016, soit :

PERSONNES	adulte et enfant de 10 ans et plus	3.20€ par jour
	enfant de moins de 10 ans	2€ par jour
	groupes scolaires	adulte : 1.60€ par jour et par personne
		enfant : 1€ par jour et par personne
EMPLACEMENT	tente ou caravane + véhicule	4.50€ par jour
	électricité	3.50€ par jour
GARAGE MORT	caravane à l'année	400 €
	mobilhome à l'année	500 €
LOCATION DE MOBILHOMES 4 – 6 places	du 1 ^{er} avril au 30 juin	290€ par semaine
	du 1 ^{er} septembre au 31 octobre	
	du 1 ^{er} juillet au 31 août	390€ par semaine

Taxe de séjour 2017 : elle passe à 0,20€ par personne de plus de 18 ans.

Divers : la commission propose le versement à Florence HALLEY d'une prime de 1 500€.

VI. Aménagement de cavurnes dans le cimetière

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, informe le conseil municipal que la totalité des cavurnes du cimetière sont occupés. Il demande donc au conseil municipal l'autorisation de contacter le CAUE pour une étude d'implantation d'un nouvel espace de cavurnes.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, donne pouvoir à Jean-Claude LECONTE pour solliciter le concours du CAUE en vue de l'aménagement d'un nouvel espace cavurnes dans le « nouveau cimetière ».

VII. Création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées à l'échelle de la communauté de communes de Coutances mer et bocage – présentation des modalités de désignation

Le maire informe le conseil municipal de la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées à l'échelle de la communauté de communes de coutances mer et bocage. Il en présente les modalités envisagées en indiquant que la commune de Blainville-sur-mer, à l'instar des 63 autres communes, disposerait d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant. Il ajoute que l'élection de ces deux représentants aura lieu après la validation de la composition de la CLECT par le futur conseil communautaire. Il informe le conseil municipal que Valérie RENOUF lui a fait part de sa candidature à la CLECT.

VIII. Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'association départementale des maires ruraux

Le maire donne lecture de la lettre par laquelle le président de l'association des maires ruraux de la Manche sollicite le renouvellement de l'adhésion de la commune. Il précise que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 100 € pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le renouvellement de l'adhésion à l'association des maires ruraux de la Manche pour l'année 2016 et charge le maire du paiement de la cotisation de 100 €.

IX. Remplacement et création de postes extincteurs dans les bâtiments communaux

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, rappelle au conseil municipal la nécessité de remplacer et de créer des postes extincteurs dans les divers bâtiments communaux. Il en dresse l'inventaire et présente le devis de l'entreprise DESAUTEL retenue précédemment. Ce devis s'élève au total à 1 175.70€ pour 16 extincteurs neufs, dont 13 en remplacement et 3 en création, avec reprise et réforme des anciens extincteurs (167.20€) et pose et signalisation (100.20€). Il précise que les trois nouveaux extincteurs seront installés au stade ainsi qu'à l'étage et dans la chaufferie de la mairie.

Le conseil municipal accepte le devis susvisé et charge le maire-adjoint du suivi de cette affaire.

X. Lave-vaisselle de la salle des fêtes

Après plusieurs plaintes de divers utilisateurs du lave-vaisselle de la salle des fêtes, Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, a fait intervenir l'entreprise en charge de son entretien pour un « bilan de santé ». Il indique que, dans l'attente de la nouvelle salle, l'actuel lave-vaisselle pourrait être remis en état de marche pour environ 400€.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve cette remise en état de marche du matériel.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 novembre 2016

XI. Surveillance de la cantine – renouvellement du contrat

Sylvie LAVILLE, maire-adjointe aux affaires scolaires, rappelle au conseil municipal la satisfaction générale exprimée par les divers acteurs de la cantine suite au recrutement de monsieur Denis DELANOÉ comme surveillant de la cantine scolaire.

Elle propose donc au conseil municipal de bien vouloir renouveler le contrat de monsieur Denis DELANOÉ jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Le conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3, 1° et 34 ;

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu sa délibération du 1^{er} août 2016 ;

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir jusqu'à la fin de l'année scolaire le poste d'agent non-titulaire à temps non complet pour la surveillance de la cantine et de la cour pendant la pause méridienne ;

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise le maire à renouveler le contrat de l'agent non-titulaire pour un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, affecté à la surveillance des enfants à la cantine et dans la cour de récréation pendant la pause méridienne, pour une durée hebdomadaire de 6 heures (sauf pendant les vacances scolaires), du 1^{er} janvier au 7 juillet 2017 ;
- charge le maire d'effectuer toutes formalités nécessaires et l'autorise à signer le contrat de travail correspondant.

XII. Création d'un poste dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Le maire informe le conseil municipal des difficultés de fonctionnement du secrétariat de mairie en raison de l'absence de madame Christine LECAUDEY pour raisons de santé et des incertitudes concernant plusieurs tâches administratives en accroissement récent et peut-être provisoire.

Il suggère de créer un emploi dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi – contrat unique d'insertion. Ce contrat est un contrat aidé, s'adressant aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de douze mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement à l'emploi » ;
- précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable ;
- précise que la durée de travail est fixée à 20 heures par semaine ;
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base de l'indice brut 340 - indice majoré 321 ;
- autorise le maire à procéder au recrutement et l'autorise à signer la convention, le contrat de travail et tout document se rapportant à cette affaire.

XIII. Questions scolaires

Sylvie LAVILLE et Thierry MOURLON, représentants du conseil municipal au conseil d'école, transmettent la demande de ce dernier de porter le temps de la garderie du soir jusqu'à 19h au lieu de 18h30.

Après en avoir débattu, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à cette demande, qui sera effective à partir de la rentrée du 3 janvier 2017.

Sylvie LAVILLE rappelle au conseil municipal que la demande d'ouverture du portail de l'entrée principale au gré des arrivées tardives des totalement exclue pour des raisons de sécurité.

Le maire informe le conseil municipal du projet de l'association AVRIL d'intervenir pour initier les élèves au goût, après l'ouverture de la nouvelle cantine. Thierry MOURLON plaide en faveur de ce projet.

XIV. Questions diverses

1. Annulation de l'élection des deux délégués à la communauté de communes de Coutances mer et bocage

Le maire donne lecture d'un courrier de la sous-préfecture de Coutances demandant l'annulation de la délibération du conseil municipal de Blainville-sur-mer datée du 26 octobre 2016 et relative à l'élection de Christian GOUX et de Valérie RENOUF comme délégués communautaires.

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir excuser son erreur d'interprétation des textes quant au calendrier s'y rapportant et de procéder au retrait de cette délibération.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité au retrait de la délibération susvisée.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 novembre 2016

2. Transformation du POS en PLUS : annulation de la délibération sur le PADD

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir annuler sa délibération du 06 octobre 2016 approuvant le PADD, conformément à la demande de monsieur le sous-préfet de Coutances en date du 18 novembre 2016 et en application de l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2015 transférant la compétence « schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme » à la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande du maire et décide de retirer la délibération susvisée.

3. Exonération en matière de taxe d'aménagement communale

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.331-9 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix pour et 1 contre,

Décide d'exonérer totalement de la taxe d'aménagement communale (fixée à 2%) les abris de jardin, pigeonniers et colombiers d'une superficie inférieure ou égale à 20 m², soumis à déclaration préalable, à compter du 1^{er} janvier 2017.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible d'année en année. Toutefois, elle pourra être modifiée tous les ans.

4. Budget Tour de France

Valérie RENOUF charge le maire d'informer le conseil municipal du montant du bénéfice réalisé à l'occasion des manifestations organisées autour du passage du Tour de France à Blainville-sur-mer, d'un montant total de 145.57€, et de son versement à l'ASPAREL.

5. Exposition Tour de France

Valérie RENOUF charge le maire d'informer le conseil municipal de la prochaine exposition « Tour de France » dans la salle du conseil.

6. Travaux à l'église

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, informe le conseil municipal de la nécessité de demander un complément d'étude au CAUE de manière à analyser l'état des murs de l'église en lien avec le cimetière environnant et les mouvements de terrain.

7. Station locale SNSM – changement de président

Le maire informe le conseil municipal du remplacement d'Yvon CARBONNEL par Amaury MARTIN comme président de la station SNSM de Blainville-sur-mer.

Le conseil municipal adresse ses très vifs remerciements à Yvon CARBONNEL et ses très vives félicitations à Amaury MARTIN.

8. Communauté de communes de Coutances mer et bocage

Le maire rend compte au conseil municipal des deux dernières réunions de la commission ressources humaines et de la commission des finances. Il indique que sa proposition de limiter le nombre des vice-présidents de la future communauté de communes de Coutances mer et bocage au nombre des commissions et de renoncer aux vice-présidents territoriaux, témoins inutiles des anciennes communautés de communes, ne suscite pas beaucoup d'adhésion.

9. Budget communal 2016 – virements de crédits

Le maire indique qu'afin de payer la facture de la remorque, d'un montant de 11 100€ TTC, il convient de procéder au virement de crédits suivants : compte 2182 : matériel de transport : + 11 100€

compte 2313 – immobilisations en cours – constructions : - 11 100€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition du maire et le charge de son exécution.

10. Résultats de la consultation pour travaux de voirie 2016

Christian GOUX donne lecture au conseil municipal des résultats de la consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux de voirie prévus en 2016/2017. Il rappelle qu'il s'agit d'un marché à bons de commande.

Il propose d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA de Périers, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC.

Le conseil municipal, au vu de l'analyse des offres enregistrées, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'attribuer le marché à bons de commande à l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 180 000 € TTC ;
- charge Christian GOUX d'effectuer les formalités et l'autorise à signer tout document nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.